

DOSSIER DOCUMENTAIRE

# LES RENCONTRES TERRITORIALES DES DÉCHETS

## PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS : COMMENT S'ADAPTER AUX DERNIERES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES ?

*30 JUIN 2016*
*MONTPELLIER*

AITF
ASSOCIATION DES INGÉNIEURS TERRITORIAUX DE FRANCE

N. B :
Les articles marqués par ce symbole *
sont insérés en texte intégral en annexe, à la fin du document,
pour les versions diffusées en papier.



# INTRODUCTION

Les déchets, leur gestion et prévention, ont été à l'honneur des débats parlementaires ces 18 derniers mois.
Du plan national des déchets au plan national de prévention, en passant par la loi NOTRe ainsi que la loi de transition énergétique, la législation et la réglementation sur les déchets a été profondément remaniée.
Les collectivités territoriales doivent ainsi s'impliquer dans de nouvelles politiques publiques ou s'organiser pour atteindre de nouveaux objectifs dans un contexte budgétaire en tension.

Cette rencontre territoriale ambitionne de faire un point sur ces avancées en s'appuyant, pour ce faire, sur l'analyse d'experts.





# SOMMAIRE


**INTRODUCTION** 3

**CONTEXTE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE** 7

Jurisprudence 7

Directives 7

Lois 8

Décrets 9

Arrêtés 10

**VEILLE PRESSE ET PUBLICATIONS PROFESSIONNELLES** 11

Généralités, contexte 11

L'exercice et l'organisation de la compétence déchets 14

Le contexte financier de la gestion des déchets 17

Les questions techniques 19

**DOCUMENTS EN TELECHARGEMENT** 20

**DU COTE DU WEB** 21

**QUELQUES OUVRAGES** 22

**ANNEXES : ARTICLES JOINTS EN TEXTE INTEGRAL** 23






# Contexte législatif et règlementaire

## *Jurisprudence*

**La fixation forfaitaire de la redevance réservée à l'élimination de petites quantités de déchets**

Lagazettedescommunes.com, 08/04/2016

La fixation du taux de la redevance spéciale d'enlèvement des déchets mentionnés à l'article L.2224-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT), instituée en vertu de l'article L.2333-78 de ce code, ne saurait déroger au principe applicable à toutes les redevances, selon lequel le taux fixé doit être proportionnel à l'importance du service rendu. Si la dernière phrase du premier alinéa de cet article L .2333-78 prévoit que la redevance peut-être fixée de manière forfaitaire pour l'élimination de petites quantités de déchets, cette disposition ne saurait être légalement appliquée à la totalité des professionnels soumis à cette redevance, mais seulement à ceux qui produisent effectivement une faible quantité de déchets à éliminer.

Conseil d'Etat, 17 mars2016, req. N°387546

## *Directives*

**Directive 2008/98/ce du parlement européen et du conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets et abrogeant certaines directives**

http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2008:312:0003:0030:fr:PDF

Article 29 de la directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets et abrogeant certaines directives :

1. Les États membres établissent, conformément aux articles 1er et 4, des programmes de prévention des déchets au plus tard le 12 décembre 2013. Ces programmes sont soit intégrés dans les plans de gestion des déchets prévus à l'article 28 ou dans d'autres programmes en matière d'environnement, selon les cas, soit conçus comme des programmes distincts. Si un tel programme est intégré dans le plan de gestion des déchets ou dans un autre programme, les mesures de prévention des déchets sont clairement définies.

2. Les programmes visés au paragraphe 1 fixent les objectifs en matière de prévention des déchets. Les États membres décrivent les mesures de prévention existantes et évaluent l'utilité des exemples de mesures figurant à l'annexe IV ou d'autres mesures appropriées.

Ces objectifs et mesures visent à rompre le lien entre la croissance économique et les incidences environnementales associées à la production de déchets.

3. Les États membres fixent les points de référence qualitatifs ou quantitatifs spécifiques appropriés pour les mesures de prévention des déchets adoptées de manière à suivre et à évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures et peuvent fixer des objectifs et des indicateurs qualitatifs ou quantitatifs spécifiques, autres que ceux qui sont visés au paragraphe 4, aux mêmes fins.

4. Les indicateurs relatifs aux mesures de prévention des déchets peuvent être adoptés conformément à la procédure de réglementation visée à l'article 39, paragraphe 3.

5. La Commission crée un système d'échange d'informations concernant les meilleures pratiques en matière de prévention des déchets et élabore des lignes directrices en vue d'assister les États membres dans l'élaboration des programmes.





## *Lois*

**Loi n° 2016-138 du 11 février 2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire, JO du 12 février 2016, texte n° 2**
https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032036289&categorieLien=id

**LOI n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte**
http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=303D87D7E5D48941662CBBAF4610A7C2.tpdila12v_1?cidTexte=JORFTEXT000031044385&categorieLien=id

La prévention et le recyclage des déchets constituent un volet important de la loi sur la transition énergétique.

**LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)**
http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030985460&categorieLien=id

Modifie l'article L541-13 du code de l'environnement
http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006074220&idArticle=LEGIARTI000006834462&dateTexte=&categorieLien=cid

**LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement**
http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022470434

Elle rend obligatoire la planification de la prévention des déchets et les mesures tarifaires que représentent la tarification incitative et la modulation des contributions.

**LOI n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement**
http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020949548

L'article 46 de la loi 2009;967 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement prévoit qu'un « cadre législatif permettant l'instauration par les collectivités territoriales compétentes d'une tarification incitative pour le financement de l'élimination des déchets des ménages et assimilés. La redevance d'enlèvement des ordures ménagères et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères devront intégrer, dans un délai de cinq ans, une part variable incitative devant prendre en compte la nature et le poids et/ou le volume et/ou le nombre d'enlèvements des déchets. Le recouvrement et le quittancement de la part variable de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères s'effectueront dans les conditions actuelles fixées par l'article 1641 du code général des impôts.

**LOI no 92-646 du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement**
http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000345400&categorieLien=id

## *Décrets*

**Décret n° 2016-811 du 17 juin 2016 relatif au plan régional de prévention et de gestion des déchets**

Journal officiel de la République française. Lois et décrets, 19/06/2016, n° 142
https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2016/6/17/2016-811/jo/texte

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République a modifié les dispositions du code de l'environnement relatives à la planification des déchets en confiant cette compétence aux conseils régionaux et en créant un plan régional de prévention et de gestion des déchets qui se substituera aux trois types de plans existants : le plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux, le plan départemental de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics et le plan régional de prévention et de gestion des déchets dangereux. Le présent décret adapte à ces nouvelles dispositions législatives la partie réglementaire du code de l'environnement relative à la planification des déchets.

**Décret n°2016-687 du 27 mai 2016 relatif à l'autorisation d'exploiter les installations de production d'électricité**

https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2016/5/27/2016-687/jo/texte

Décret relatif à l'autorisation d'exploiter les installations de production d'électricité.

**Décret n° 2016-630 du 19 mai 2016 :**

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032551134&dateTexte=&categorieLien=id

Création de la rubrique 2971 pour autoriser l'incinération des combustibles solides de récupération dans les ICPE.

**Décret n° 2016-379 du 30 mars 2016 relatif aux modalités de mise en œuvre de la limitation des sacs en matières plastiques à usage unique**

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=9F13D6E1187FF3B84E968ADB595DB024.tpdila07v_3?cidTexte=JORFTEXT000032319878&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000032319793

Conditions d'application de l'interdiction de mise à disposition des sacs plastiques.

**Décret n° 2016-288 du 10 mars 2016 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets**

https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2016/3/10/DEVP1516674D/jo

Economie circulaire, prévention et gestion des déchets.

**Décret n° 2015-1826 du 30 décembre 2015 relatif à la commission des filières de responsabilité élargie des producteurs**

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=8B88B49CA43899549CA41626D92D82B2.tpdila11v_1?cidTexte=JORFTEXT000031739877&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000031738306

Evolution de la gouvernance des filières à responsabilité élargie des producteurs.

**Décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015, JO du 31 décembre 2015**

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=9232A81B5BCD67D3A5E3A35A54BA1A32.tpdila14v_2?cidTexte=JORFTEXT000031739883&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000031738306

Un décret met à jour les indicateurs techniques et financiers qui figurent dans le « rapport du maire » prévu par l'article L. 2224-17-1 du code général des collectivités territoriales, précise les conditions d'exercice des activités de recyclage des navires et apporte enfin plusieurs simplifications aux mesures de prévention et de gestion des déchets, de manière à accélérer la transition vers l'économie circulaire.





**Décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés**
https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2015/6/10/DEVP1427461D/jo

**Décret n° 2012-291 du 29 février 2012 relatif à l'harmonisation des consignes de tri des déchets d'emballages ménagers**
legifrance.gouv.fr, 02/03/2012
http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025423069&fastPos=1&fastReqId=831502767&categorieLien=id&oldAction=rechTexte

**Décret n° 2011-828 du 11 juillet 2011 portant diverses dispositions relatives à la prévention et à la gestion des déchets**
http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024353443&categorieLien=id

## *Arrêtés*

**Arrêté du 15 février 2016 relatif aux installations de stockage de déchets non dangereux**
https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/2/15/DEVP1519168A/jo/texte

Prescriptions techniques applicables aux installations de stockage de déchets non dangereux relevant de la rubrique 2760 de la nomenclature des installations classées.



# Veille presse et publications professionnelles

## *Généralités, contexte*

**Tout savoir sur le décret sur le tri des déchets au bureau / BOMSTEIN DOMINIQUE**
Environnement magazine, 06/2016, n° 1748, p. 59

Pour augmenter le taux de recyclage des principaux déchets non dangereux produits par les organisations professionnelles, un décret du 10 mars dernier (JO du 12 mars) rend obligatoire leur tri à la source à compter du 1er juillet 2016.

**Ré agrément papiers : vers plus de sur-tri et d'apport volontaire ? /** GUICHARDAZ OLIVIER
DECHETS INFOS, 01/06/2016, n° 93, p. 3-4

Le barème proposé par les producteurs favoriserait le tri des sortes "hautes" (JRM et papiers bureautiques) ainsi que le développement de l'apport volontaire. Cela pourrait faire baisser le coût de la filière, mais aussi les quantités recyclées.

**Agrément emballages : en attendant l'arbitrage /** GUICHARDAZ OLIVIER
DECHETS INFOS, 01/06/2016, n° 93, p. 6-10

Une troisième version du cahier des charges est en cours d'élaboration. Un arbitrage politique doit être rendu sur l'enveloppe globale de soutiens. L'estimation de l'évolution des tonnages collectés est cruciale.

**Economie circulaire : lever les freins grâce aux engagements pour la croissance verte /** COLLET PHILIPPE
Environnement et technique, 06/2016, n° 359, p. 16-17

Les premiers engagements pour la croissance verte ont été signés à Bercy. Ces partenariats contractuels entre des porteurs de projet de l'économie circulaire et l'Etat doivent permettre de lever les freins qui dépendent des pouvoirs publics.

**Recyclage des emballages : l'AMF dénonce le projet de barème**
Maire-info.com, 12/05/2016
http://www.maire-info.com/article.asp?param=19583&PARAM2=PLUS&nl=1

L'AMF a publié un communiqué très ferme pour dire son « opposition » au projet de barème F publié par le gouvernement, projet qu'elle juge « menaçant pour l'équilibre financier » du service public de la collecte, et mettant « en danger » la pérennité même du dispositif de recyclage des déchets d'emballage

**Entre secteur et territoires, la gestion des déchets au prisme de la planification /** ROCHER Laurence
Politiques et management public, 12/2015, n° 32/4, p. 311

L'article repose sur une histoire de la planification des déchets en France qui embrasse l'origine des plans à la fin des années 1960 jusqu'aux changements intervenus en 2015. L'analyse met en évidence une articulation étroite entre les dimensions sectorielle et territoriales propres à cette politique publique. Le choix récent de la régionalisation des plans jusqu'alors départementaux est mis en perspective avec une analyse sur le temps long qui correspond à la fois à l'histoire de la politique publique de gestion des déchets en France et à la constitution d'un secteur spécifique et à celle de la planification qui relève de sa territorialisation.





**Déchets du BTP : les associations professionnelles se rassemblent contre les sites illicites /** ALFONSO BECARES DIANA
TSM : techniques, sciences, méthodes, 05/2016, n° 5, p. 4-5

Afin de lutter contre la prolifération de plateformes non autorisées et les dépôts sauvages pour les déchets du BTP, les Présidents de l'UNED, le SNED, le SNEFID et le SR BTP ont signé le 11 mai 2016 un accord leur permettant d'engager des actions communes.

**La carte des collectivités qui réussissent le tri du papier /** CANTO ALBANE
environnement-magazine.fr, 01/06/2016
http://www.environnement-magazine.fr/article/47548-carte-des-collectivites-qui-reussissent-tri-du-papier/

Ecofolio s'est associé à trois associations de collectivités pour mettre en ligne un carte interactive des collectivités à la pointe en matière de tri du papier. http://www.lescollectivitesexemplaires.fr/

**La nomenclature ICPE accueille enfin les CSR /** GAUDUCHEAU Eleonore
environnement-magazine.fr, 23/05/2016
http://www.environnement-magazine.fr/article/47468-nomenclature-icpe-accueille-enfin-csr/

Le Gouvernement a publié au Journal officiel, le décret n° 2016-630 du 19 mai 2016, créant la rubrique 2971 pour autoriser l'incinération des combustibles solides de récupération dans les ICPE.
Décret n° 2016-630 du 19 mai 2016 :
https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032551134&dateTexte=&categorieLien=id

**Economie circulaire : l'Europe veut libérer les bio déchets /** LESCUYER THIBAULT
TSM : techniques, sciences, méthodes, 04/2016, n° 4, p. 3-4

Présenté le 17 mars, le projet de règlement européen sur "les engrais organiques et à base de déchets" veut faciliter leur commerce intra-européen. Objectif : augmenter les parts de marché des fertilisants produits à partir de bio déchets et limiter la dépendance aux ressources non renouvelables.

**Le décret interdisant les sacs plastiques jetables est paru /** LENORMAND ANNE
Localtis.info, 01/04/2016
http://www.localtis.info/cs/ContentServer?pagename=Localtis/LOCActu/ArticleActualite&cid=1250270548576

Pris en application de la loi sur la transition énergétique du 17 août 2015 (article 75), le décret définissant les conditions d'application de l'interdiction, à compter du 1er juillet prochain, de la distribution aux caisses de sacs en plastique à usage unique a été publié jeudi 31 mars au Journal officiel.
https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=8E49B7D5D68F4CAAF47703EC8258330B.tpdila12v_3?cidTexte=JORFTEXT000032319878&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000032319793

**Le contrat territorial déchet (CTD)**
Lettre du développement local (la), n° n° 46, p. 6
http://www.ademe.fr

Désormais intégré aux nouveaux contrats d'objectifs territoriaux, le contrat territorial déchet favorise une gestion optimisée adaptée au territoire
Fiche procédure.

**Lutte contre le gaspillage alimentaire : la loi est parue**
Localtis.fr, 15/02/2016
http://www.localtis.info/cs/ContentServer?pagename=Localtis/LOCActu/ArticleActualite&cid=1250270292980

La loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire a été publiée au Journal officiel le 12 février.

**La gestion des déchets : que faire de ses déchets ?** / CHEVALLIER FRANCK, VILLE FREDERIC

Journal des maires et des conseillers municipaux, 11/2015, n° 11, p. 24-27

Collectivités et particuliers s'interrogent souvent sur quoi faire de leurs déchets. Entre la poubelle d'ordures ménagères, les conteneurs de tri sélectif et la déchèterie, on jette beaucoup et pas toujours là où il faudrait. Il faut apprendre à se débarrasser des bonnes choses aux bons endroits. Après les plans de prévention des déchets, les territoires zéro déchet gaspillage, aujourd'hui au nombre de 58, ont fait leur apparition. Le chantier est énorme et nécessite la mobilisation des acteurs économiques.
http://www.ademe.fr/particuliers-eco-citoyens/dechets/bien-jeter/faire-dechets

* **Decriptage de la loi Notre**

Lagazettedescommunes.com, 09/09/2015
http://www.lagazettedescommunes.com/391310/decryptage-de-la-loi-notre/

Troisième et dernier volet de la Réforme territoriale, la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (Notre) a été promulguée le 7 août 2015. Décryptage juridique de cet acte III de la décentralisation.

**Les programmes de prévention des déchets ménagers** / LE MOUËLLIC Anne

Gazette des communes, des départements, des régions (la), 07/09/2015, n° 2283, p. 64

L'élaboration d'un programme local de prévention des déchets ménagers devient obligatoire le 14 septembre.
http://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2015/6/10/DEVP1427461D/jo

* **Quel scénario pour une collectivité "zéro déchet"?** / HUTEAU Hélène

Techni.cites, 08/2015, n° 285, p. 25-30

L'appel à projet "Territoire zéro déchet zéro gaspillage" a été réitéré cet été, après le succès de celui de fin d'année (58 lauréats sur 300 candidats). Quelle est cette nouvelle approche de la politique déchet, partie d'Italie, et qui tend à les éliminer? Comment les territoires peuvent-ils la mettre en place? Est-ce réaliste et même souhaitable? Les actions possibles, très nombreuses, sont à choisir et à mettre en œuvre, selon les spécificités du territoire et les attentes des acteurs. Si la communication est une clé du succès, les résultats seront plus ou moins rapides en fonction des enjeux locaux.
http://www.optigede.ademe.fr/

* **10 conseils pour entreprendre une collecte séparée des biodéchets** / HUTEAU Hélène

Techni.cites, 03/2015, n° 281, p. 44-45

Les sénateurs ont confirmé la généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici 2025 dans le projet de loi sur la transition énergétique et la croissance verte. Les collectivités choisiront leur méthode de collecte et son rythme de mise en œuvre.

**BOREAL : la réduction des déchets porte ses premiers fruits** / LECOCQ François

Maires de France, 01/2015, n° 320, p. 40-41

Le syndicat inter-arrondissement de valorisation et d'élimination des déchets du Hainaut-Ostrevent-Cambrésis (Nord) a créé en 2011 le programme BOREAL (Baisse des ordures résiduelles par l'action locale) de prévention des déchets. Les différentes actions portent par exemple sur le compostage des déchets végétaux, le gaspillage alimentaire en milieu scolaire, le choix pour les collectivités des produits d'entretien et le mode de gestion des encombrants dans les logements collectifs.





* **Le plan national de prévention des déchets 2014-2020 est enfin publié** / MARCANGELO LEOS PHILIE
Localtis.info, 29/08/2014
http://www.localtis.info/cs/ContentServer?pagename=Localtis/LOCActu/ArticleActualite&jid=1250267622460&cid=1250267619193

Fruit d'une intense concertation, le plan national de prévention des déchets 2014-2020 vient tout juste d'être approuvé par un arrêté ministériel publié ce 28 août. Riche de 54 actions classées selon 13 axes phares, ce nouveau plan déçoit cependant par son manque d'ambition, en particulier sur le terrain de l'économie circulaire.
http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Programme_national_prevention_dechets_2014-2020.pdf
http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029409678&fastPos=1&fastReqId=1074026421&categorieLien=id&oldAction=rechTexte

## *L'exercice et l'organisation de la compétence déchets*

**Et si l'économie circulaire était un jeu ? / GRENETIER YVAN**
Valeurs vertes, 05/2016, n° 140, p. 38-39

L'économie circulaire qui valorise les ressources et les savoirs – faire locaux représente une opportunité. Mais, comment peut – on mieux intégrer sa dimension économique dans le développement local ? Car, malgré les louables intentions et les expériences qui se multiplient on a souvent du mal à entrer dans le concret. Aujourd'hui, de nouvelles méthodes privilégient l'implication des acteurs en proposant une démarche ludique, ou en innovant grâce au big data pour trouver des synergies locales opérationnelles. Petit aperçu avec le jeu d'économie circulaire, Circulab et la plateforme collaborative de synergies industrielles iNex-circular.

**Compost challenge, pour apprendre à trier ses déchets et gérer un composteur /** GASSIN Laura
compostchallenge.com, 5/02/2016
http://www.serious-game.fr/compost-challenge-pour-apprendre-a-trier-ses-dechets-et-gerer-un-composteur/

Compost Challenge est un jeu vidéo pédagogique sur le tri des déchets, le compostage de proximité et le jardinage au naturel, disponible gratuitement sur iOS et Android. Parce que trier et composter correctement, ça s'apprend mieux en s'amusant !

**Les 600 pionniers de "Roubaix zéro déchets" inspirent la métropole... et la région /** HELOUARD Sophie
Courrier des maires et des élus locaux (le), 05/2016, n° 301, p. 73

A la mairie de Roubaix, les bouteilles d'eau ont disparu des salles de réunion et les tasses ont remplacé les gobelets en plastique sur les bureaux. Depuis fin 2014, Roubaix vit à l'heure du "zéro déchet".
http://www.roubaixzerodechet.fr/

**Boues et bio déchets font méthanisation commune /** CANTO ALBANE
environnement-magazine.fr, 15/04/2016

Vers une mutualisation de la méthanisation des déchets organiques et boues de station d'épuration : c'est le projet sur lequel travaillent, en région parisienne, les syndicats d'assainissement (Siaap) et des déchets (Syctom).

**Energie : la méthanisation, symbole de l'économie circulaire /** DESCAMPS Olivier

Gazette des communes, des départements, des régions (la), 04/04/2016, n° 2311, p. 42-44
http://archives.lagazettedescommunes.com/31941560/-ew-la-ew-ew-methanisation-ew-symbole-de-l-economie-circulaire

Pourquoi ? Fossile et importé du Moyen-Orient, de Russie, voire désormais des Etats-Unis sous forme liquéfiée, le gaz peut devenir une ressource locale et renouvelable essentielle.
Pour qui ? Si la forte présence d'agriculteurs et d'industries agroalimentaires est propice à la méthanisation, les collectivités peuvent aussi valoriser leurs propres déchets.
Comment ? La logique territoriale pousse les porteurs de projets à penser en même temps la production de biométhane, de chaleur ou d'électricité et la consommation.
Témoignage : "Nous bénéficions d'une taxe générale sur les activités polluantes plus faible" (Syndicat mixte de traitement des déchets Organom, Ain).

**Gestion des déchets : l'encadrement réglementaire évolue**

Localtis.info, 15/03/2016
http://www.localtis.info/cs/ContentServer?pagename=Localtis/LOCActu/ArticleActualite&cid=1250270448850

Faisant suite à la loi de transition énergétique, un décret publié le 12 mars introduit certaines évolutions réglementaires concernant la prévention et la gestion des déchets et l'économie circulaire.

**Déchets et économie circulaire**

Fiches pratiques techniques, 03/2016, n° 197, 04/56

Depuis la Conférence environnementale de 2013, la thématique de l'économie circulaire a pris une acuité toute particulière. La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 a donc introduit un volet sur la lutte contre le gaspillage et la promotion de l'économie circulaire en le rattachant principalement au recyclage. Ces dispositions concernent particulièrement les services publics de gestion des déchets ménagers et assimilés.

**Le gouvernement fait voter le transfert obligatoire des compétences eau et déchets aux EPCI**

Localtis.info, 06/03/2015
http://www.localtis.info/cs/ContentServer?pagename=Localtis/LOCActu/ArticleActualite&cid=1250268553728

Poursuivant le 4 mars jusque tard dans la soirée ses débats sur le projet de loi Nouvelle Organisation territoriale de la république (Notr), l'Assemblée a été saisie d'amendements du gouvernement visant à transférer obligatoirement la compétence "eau et assainissement" et la compétence "déchets" aux intercommunalités, y compris toutes les communautés de communes. Ces amendements ont été adoptés par une petite majorité des quelques dizaines de députés présents. Avec, toutefois, l'adoption de sous-amendements prévoyant que ces compétences ne deviennent automatiquement intercommunales qu'à fin 2017, alors que le gouvernement avait initialement envisagé une entrée en vigueur dès fin 2016.

**Déchets : le rapport annuel revu et corrigé**

lagazettedescommunes.com, 21/01/2016

En application du volet « économie circulaire » de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, un premier décret est paru le 31 décembre 2015. Il concerne essentiellement le rapport annuel sur la prévention et la gestion des déchets ménagers et assimilés : modalités de présentation, indicateurs techniques et financiers... Les autres mesures portent notamment sur un nouvel agrément pour le recyclage des navires, l'observatoire des coûts de l'Ademe et le conseil national des déchets.





**Economie circulaire : premières applications de la loi sur la transition énergétique /** ROUSSEL FLORENCE
Actu-environnement.com, 05/01/2016
http://www.actu-environnement.com/ae/news/economie-circulaire-premieres-applications-loi-transition-energetique-navires-comptabilite-25977.php4

Le premier décret d'application de la section sur l'économie circulaire de la loi de transition énergétique a été publié fin décembre. Il ne contient que quelques mesures contrairement au projet de texte initial.

**Brest Métropole appuie la collecte des biodéchets de gros producteurs** / VILLE Frédéric
Techni.cites, 01/2016, n° 289, p. 12-13

Depuis 2014, Brest Métropole expérimente la collecte sélective des biodéchets des gros producteurs. Coup triple pour la collectivité : détournement du volume d'ordures ménagères, respect de la réglementation pour ces entreprises et production d'électricité à partir d'une unité de méthanisation agricole en aval.

**Déchets : le consommateur équipé pour le tri lors de l'acte d'achat est un acteur clé du "zéro déchet". Syndicat centre Hérault** / FREMINVILLE Solange (de)
Gazette des communes, des départements, des régions (la), 18/01/2016, n° 2300, p. 54

Des commerces proposent des sacs biodégradables aux rayons fruits et légumes. Une façon, pour le syndicat centre Hérault, de relancer le tri des biodéchets. Témoignage : "Détourner des tonnages du stockage".

**Intercommunalité : Loi Notre et gestion des déchets : le grand chambardement** / Olivier Guichardaz
Déchets-infos, 1612/2015
http://dechets-infos.com/intercommunalites-le-grand-chambardement-498993.html

La refonte de l'intercommunalité affecte aussi la gestion des déchets. Les schémas de coopération présentés aux commissions départementales devront être adoptés au plus tard le 31 mars prochain. D'ici là, les intéressés peuvent encore se faire entendre. Tour d'horizon des changements possibles et probables.

**Décryptage de la Loi NOTRe pour les intercommunalités**
AdCF/Ideal 4 nov2015 / ADCF, 11/2015
https://www.youtube.com/watch?v=ao5cTxmv5U0

Web Conférence AdCF dédiée au décryptage de la Loi NOTRe : comprendre les impacts de la loi pour les communautés : les périmètres, les compétences et les conséquences sur les organisations internes. Avec les interventions de Floriane Boulay et Simon Mauroux, AdCF. Web Conférence en partenariat avec le réseau Idéal Connaissances réalisée le 4 novembre 2015.

**2ème arrondissement de Paris. Les restaurants scolaires valorisent les biodéchets** / RAUX Aude
Gazette des communes, des départements, des régions (la), 26/10/2015, n° 2290, p. 34-35

Soucieuse de diminuer le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires, la mairie du 2e arrondissement de Paris a décidé de « passer d'une culture du jetable à une culture du recyclable ». Il y a un an, la caisse des écoles s'est ainsi lancée dans le tri des déchets, sensibilisant les jeunes générations à une démarche écoresponsable.

**Loi NOTRe : les transferts des compétences en matière de déchets**
Zerowaste France, 8/09/2015
https://www.zerowastefrance.org/fr/articles/199-loi-notre

La loi Nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) a été publiée au Journal Officiel le 8 août 2015. Zero Waste France revient sur les implications dans le domaine des déchets de ce troisième et dernier volet de la reforme territoriale.

**Gestion et prévention des déchets : les territoires à la manœuvre /** DENIZOT DAMIEN, BLONSARD Montaine
Intercommunalités, 09/2015, n° 202, p. 22-31

Avec la parution de la loi NOTRe, qui organise le transfert obligatoire, au plus tard le 1er janvier 2017, de la compétence de gestion des déchets à l'ensemble des communautés de communes, d'agglomération, urbaines et des métropoles, un pas majeur vient d'être franchi dans cette gestion. A l'occasion de la 13ème édition des Assises nationales des déchets les 23 et 24 septembre 2015, ce dossier propose, par des articles d'analyse, des témoignages d'acteurs et des retours d'expérience, de remettre en perspective et de débattre de la compétence locale de prévention et de gestion des déchets.

**Loi de transition énergétique : ce que les collectivités locales doivent retenir** / GARRIGUES ARNAUD
lagazettedescommunes.com, 25/08/2015

La loi de transition énergétique a été promulguée le 18 août 2015, après un vote solennel de l'Assemblée nationale le 22 juillet. Energie, déchets, bâtiment : décryptage des principaux volets de ce texte emblématique avec l'appui de Nicolas Garnier, délégué général de l'Association Amorce.

**L'Assemblée vote le transfert obligatoire aux intercommunalités de l'eau et des déchets**
Maire-info, 5/03/2015
http://www.maire-info.com/territoires/reforme-territoriale/lassemblee-vote-le-transfert-obligatoire-aux-intercommunalites-de-leau-et-des-dechets-article-18171

C'est un amendement du gouvernement qui a un peu pris les députés de court, dans le cadre de la discussion sur le projet de loi Notre : le transfert obligatoire aux intercommunalités des compétences eau, assainissement et déchets a été voté hier par l'Assemblée nationale.

## *Le contexte financier de la gestion des déchets*

**TGAP : pourquoi la réforme devient indispensable /** COLLET PHILIPPE
Environnement et technique, 06/2016, n° 359, p. 14-15

Les services du ministère de l'environnement prennent position pour une réforme de la TGAP déchets. Le système actuel montre ses limites. Faute de relever cette taxe, la fiscalité ne favorisera pas l'atteinte des objectifs de réduction et de recyclage.

**TGAP déchets : sera-t-elle (enfin) réformée ? /** GRAINDORGE JOEL
lagazettedescommunes.com, 25/05/2016

Le CGDD vient de publier une note intitulée « Pourquoi faut-il améliorer la taxe sur l'élimination des déchets ? ». Le débat récurrent et, la réforme est attendue par les associations depuis plusieurs années. Malgré les propositions d'une augmentation de cette

**La rationalisation du financement de la gestion locale des ordures ménagères /** BILLET Philippe
Semaine juridique (la). Administration et Collectivités Territoriales, 18/04/2016, n° 15, p. 44-49

La loi n° 2015-1786 du 29 décembre 2015 de finances rectificative pour 2015 procède à un réajustement du régime financier et fiscal du service de gestion des ordures ménagères : elle rend opérationnelle la redevance spéciale sur les déchets assimilés, autorise les communes et groupements concernés à expérimenter, sur une ou plusieurs portions de leur territoire, l'introduction d'une part incitative dans la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, organise le régime de cette taxe sur le territoire des communes nouvelles et enfin, intègre la TEOM dans le dispositif de révision de la valeur locative des bâtiments et du coefficient de neutralisation.







**Redevance spéciale pour la gestion des déchets assimilés : dans quel cas appliquer le forfait ? /** DAUMAS VINCENT

Semaine juridique (la). Administration et Collectivités Territoriales, 18/04/2016, n° 15, p. 50-52

Conformément au principe selon lequel le tarif d'une redevance doit être proportionnel à l'importance du service rendu, les dispositions de l'article L. 2333-78 du Code général des collectivités territoriales exigent que le montant de la redevance spéciale soit déterminé en prenant en compte les quantités de déchets assimilés effectivement produites par les professionnels. Lorsque les conditions de collecte ne permettent pas de mesurer ces quantités, elles doivent faire l'objet d'une évaluation. Ce n'est que lorsque les quantités de déchets, telles que mesurées ou, à défaut, telles qu'évaluées, peuvent effectivement être regardées comme réduites qu'il est possible d'appliquer aux professionnels concernés la forfaitisation prévue par les dispositions de l'article L. 2333-78.

* **TGAP les projections du gouvernement /** GUICHARDAZ OLIVIER

DECHETS INFOS, 13/04/2016, n° 90, p. 1-3

Les taux et les réfactions vont être revus. Le taux moyen réellement perçu pour le stockage devrait passer de 22 à 28€/tonne. Celui pour l'incinération devrait rester presque fixe (de 5 à 6€). Le produit total perçu devrait baisser de 28%. La baisse profiterait surtout aux entreprises, si leurs objectifs de tri sont tenus...

**Déchets - CU du Grand Nancy (Meurthe-et-Moselle) : les particuliers encouragés à recycler leurs vieux papiers grâce au doublement du parc de conteneurs** / BRAUN Pascale

Gazette des communes, des départements, des régions (la), 11/04/2016, n° 2312, p. 51

Le tri sélectif s'amplifie car le nombre de points d'apport de papier croît. En parallèle, le coût de gestion tend vers zéro.

**Renforcement du soutien aux territoires "Zéro déchet, zéro gaspillage"** / AFP

Localtis.info, 03/02/2016

http://www.localtis.info/cs/ContentServer?pagename=Localtis/LOCActu/ArticleActualite&cid=1250270239096

A l'occasion du séminaire de travail des territoires "Zéro déchet, zéro gaspillage" qui s'est tenu le 1er février à Paris, Ségolène Royal a annoncé un soutien de 30.000 euros aux collectivités qui présenteront des solutions innovantes et originales pour anticiper l'interdiction des sacs en plastique à usage unique qui interviendra finalement au 1er juillet prochain.

**Gestion des déchets : la Cour des comptes appelle à "consolider" le dispositif des éco-organismes**

Localtis.fr, 11/02/2016

http://www.localtis.info/cs/ContentServer?pagename=Localtis/LOCActu/ArticleActualite&cid=1250270280343

Depuis la mise en place des filières de responsabilité élargie des producteurs (REP), le recyclage des déchets a progressé en France mais pour atteindre les objectifs "ambitieux" du gouvernement, il va falloir clarifier les consignes, moderniser les centres de tri et rendre plus transparents les coûts supportés par les collectivités, estime la Cour des comptes dans son rapport annuel 2016.

**Moins de déchets, moins de frais... et des emplois** / NEDEY Fabienne

Maires de France, 06/2015, n° 325, p. 46

Le syndicat mixte de Thann-Cernay-Haut-Rhin est l'un des lauréats l'appel à projets "Territoires zéro gaspillage, zéro déchet" du Ministère de l'écologie.

## *Les questions techniques*

**Les intercos de l'Ain misent sur le collectif pour réduire leurs déchets / SIGOT FRANCOISE**

Gazette des communes, des départements, des régions (la), 13/06/2016, n° 2321, p. 54

En laissant une entière autonomie à chaque collectivité pour déployer des actions visant à faire décroître la production de déchets, le syndicat mixte est parvenu en cinq ans à atteindre une baisse moyenne de plus de 7 %.

* **Comment trier et valoriser les bio déchets en ville /** MADOUI Laurence

Gazette des communes, des départements, des régions (la), 03/2016, n° 329, p. 34-41

En 2025, chacun aura "à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses bio déchets dans les ordures ménagères résiduelles, afin que ceux-ci ne soient plus éliminés, mais valorisés", pose la loi sur la transition énergétique d'août 2015. La performance de tri des déchets organiques du Français moyen en 2013 est de 17,2 kg, selon l'Ademe. Ce chiffre inclut les déchets de jardin, quand la loi vise à faire décoller le tri de ceux de cuisine. Restes de repas et aliments non consommés pèsent 72kg/an/hab. La loi de transition énergétique vise 65 % de valorisation des déchets ménagers pour 2025, avec un objectif intermédiaire de 55 % en 2020. Y parvenir nécessite de capter les bio déchets, qui pèsent près d'un tiers de la poubelle résiduelle. Ce dossier présente des expériences de collectivités.
http://www.amorce.asso.fr/fr/

**Une société d'économie mixte francilienne teste le lombricompostage industriel des biodéchets /** HUTEAU HELENE

Gazette des communes, des départements, des régions (la), 07/03/2016, n° 2307, p. 50

Les restes alimentaires de la COP21 font l'objet d'une expérimentation de lombricompostage à grande échelle, conduite par le syndicat intercommunal pour le recyclage et l'énergie par les déchets et les ordures ménagères (Siredom - Essonne et Seine-et-Marne). Objectif : fabriquer un compost haut de gamme, vendu à prix rémunérateur.

**Philippe-Loïc Jacob : « Doubler le taux de tri et de recyclage dans les villes dans les dix années à venir » /** HESS Erick

Echos (les), 21/10/2015, p. 39
http://www.lesechos.fr/paris-climat-2015/actualites/021415709549-philippe-loic-jacob-doubler-le-taux-de-tri-et-de-recyclage-dans-les-villes-dans-les-dix-annees-a-venir-1167660.php

Entretien avec la président du conseil d'administration d'Eco-Emballage, SA qui gère 30 milliards d'emballages porteurs de consignes de tri. Il ambitionne de recycler 100% des bouteilles en plastique.

**Déchets : un vade-mecum très utile sur les centres de tri** / BOEDEC MORGAN

Localtis.info, 18/05/2015
http://www.localtis.info/cs/ContentServer?pagename=Localtis/LOCActu/ArticleActualite&cid=1250268917667

L'Ademe et Eco-Emballages viennent de finaliser une note rassemblant des recommandations en vue d'anticiper l'évolution des collectes sélectives. Publiée de façon relativement confidentielle, elle intéressera les maîtres d'ouvrages, publics ou privés, amenés à faire évoluer leurs centres de tri pour s'adapter au prochain tri des emballages ménagers en plastique collectés dans le cadre de l'extension des consignes.
http://www.ecoemballages.fr/sites/default/files/documents/20150430_note_recos_tri_ademe_ee_vf.pdf





# Documents en téléchargement

**Programme Local de Prévention des déchets : guide à l'usage des collectivités locales**
Conseil général Seine Maritime / avec le concours technique de l'ADEME Haute-Normandie, consulté le 15/02/2016
http://www.seinemaritime.net/docs/guide-du-programme-local-de-prevention-dechets.pdf

**Les déchets**
Ademe, 2015
http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/chiffres-cles-dechets-201507_8500.pdf

**La prévention des déchets en Rhône-Alpes**
Sindra, observatoire des déchets en Rhône-Alpes, 2015
http://www.sindra.org/wp-content/uploads/2015/11/SINDRA-Prevention-dechets-2014-en-Rhone-Alpes.pdf

**Guide méthodologique pour élaborer et conduire une politique territoriale de prévention des déchets**
RDC environnement, 08/2014
http://www.optigede.ademe.fr/sites/default/files/fichiers/2015_03_05_Guide_PPGD-PLPDMA.pdf

**Rapport annuel sur la qualité et le prix du service Public d'élimination des déchets**
Syndicat Mixte de Besançon et de sa Région pour le Traitement des déchets (SYBERT), 2011
http://www.besancon.fr/gallery_files/site_1/1071/40542/sybert_rapportannuel2011.pdf

**Plan de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics de la Haute-Savoie**
Conseil général Haute Savoie, novembre 2012, 313 p.
http://www.hautesavoie.fr/sites/default/files/cg74/CD/presentation_departement/Environnement/plan_pr%C3%A9vention_d%C3%A9chets_BTP.pdf

**Projet de plan national de prévention des déchets 2014-2020**
http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/PNPD_2013-11-15.pdf

Synthèse des observations du public
http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/PNPD_Synthese_obs_public_20140318_VF.pdf

**Cadre national pour la prévention des déchets**
Ministère de l'écologie, du Développement durable et de l'énergie, 04/2012
http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/CNPD_2012-04_VF.pdf

**Ussgetom sur Gironde Lauréat 2015 de l'appel à projet du Ministère de l'écologie**
http://www.ussgetom.fr/fileadmin/user_upload/fichiers/Communiques_de_presse/Communique_2015/2015_03_COMMUNIQUE_PRESSE_USSGETOM_LAUREAT_ZERO_GASPILLAGE_ZERO_DECHET.pdf

**Limoges métropole - Programme local de prévention des déchets : bilan de mise en œuvre**
http://www.agglo-limoges.fr/sites/default/files/plaquette_plrd_0.pdf
Programme local de prévention des déchets : bilan de mise en œuvre.

# Du côté du Web

**Ségolène Royal renforce le soutien aux territoires "Zéro déchet, Zéro gaspillage"**
Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, 2/02/2016
http://www.developpement-durable.gouv.fr/Segolene-Royal-renforce-le-soutien,46408.html

A l'occasion du séminaire de travail des territoires « Zéro déchet, Zéro gaspillage », Ségolène Royal a annoncé qu'un soutien sera apporté aux collectivités qui engageront une démarche pour remplacer l'utilisation des sacs plastique à usage unique.

**Prévention de la production des déchets : "Réduisons vite nos déchets, ça déborde"**
Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, 7/11/2015
http://www.developpement-durable.gouv.fr/La-Prevention-de-la-Production-de.html

**Ultimes propositions du Cniid pour le Plan national de prévention des déchets**
Zerowaste France, 2014
https://www.zerowastefrance.org/fr/articles/32-ultimes-propositions-du-cniid-pour-le-plan-national-de-prevention-des-dechets

**Territoires « zéro déchets zéro gaspillage »**
Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, mis à jour le 28 décembre 2015 - Énergie, Air et Climat
http://www.developpement-durable.gouv.fr/Territoires-zero-dechets-zero





# Quelques ouvrages

**Livre blanc déchets 2015**
Amorce, consulté le 25/02/2016
http://www.amorce.asso.fr/media/filer_public/2c/b8/2cb8acdd-bc85-4e6b-91b9-11c2c42af994/livre_blanc_dechets_2025.pdf

32 propositions des collectivités territoriales et de leurs partenaires pour une politique efficace à l'horizon 2025.

**La gestion globale des déchets ménagers** / Graindorge Joël
Groupe territorial, classeur à mise à jour, 01/2015

Présentation exhaustive pour une entière maîtrise de la gestion des déchets ménagers. Un outil opérationnel : des fiches techniques, des illustrations et des expériences.

**Le scénario Zero Waste : zéro déchet, zéro gaspillage /** Delphine Léni Alvarès, Laura Caniot et Edouard van Heeswyck
Rue de l'échiquier, 11/2014

L'association Zero Waste France, anciennement CNIID (Centre national d'information indépendante sur les déchets), présente son plan de gestion des déchets pour inciter élus, dirigeants d'entreprises et citoyens à devenir acteurs de la réduction des déchets. Ses propositions reposent notamment sur une modification des modes de production et un développement du réemploi de produits et de matériaux.

**Travailleurs des déchets (Les)** / CORTEEL, Delphine - ERES, 25/08/11

Cet essai de sociologie du travail interroge le statut des éboueurs et du travail dans les zones de relégation symboliques que sont les décharges. Il examine comment s'objective l'activité, comment elle peut être mesurée, évaluée, améliorée et subvertie en travail bien fait afin de transformer la honte en fierté.

**Le grand débordement. Pourquoi les déchets nous envahissent, comment les réduire** / LACOUT ANNICK, FRADET ELODIE, DE RAUGLAUDRE Pascal
Rue de l'échiquier, 2014, 186 p.

Entre le tout jetable de la société de consommation et la déresponsabilisation des consommateurs, le volume des déchets ménagers ne cesse de croître. En France, cela représente 374 kilos par habitant et par an. Or les ressources finies de la planète ne nous donnent guère le choix : l'enjeu, pour les collectivités locales, les entreprises et les citoyens, c'est désormais de réduire et de valoriser les déchets.

**Piloter la gestion des déchets : de la prévention à la tarification incitative** / GRAINDORGE Joël
Territorial éditions, 19/09/2011, 143 p.

Cet ouvrage propose un système complet d'indicateurs, de tableaux de bord ou d'outils permettant de suivre techniquement l'évolution de l'activité et les performances de la collecte et du traitement des déchets ménager selon le type de collecte, de suivre les coûts globaux, d'évaluer les effets des projets.

**Compost en ville : lombricompostage et petits jardins /** Florence Couraud
La plage, 04/2011

Cet ouvrage présente les grands principes du compostage pratiquable en ville : le lombricostage, les plateformes de compostage collectif, le compostage en milieu scolaire et en petits jardins. Des informations pour la fabrication d'un lombricoposteur ou sur les vers à acheter sont également fournies.

## TITRE DE LA PRODUCTION

Dossier documentaire : « Prévention et gestion des déchets : comment s'adapter aux dernières évolutions réglementaires ? » – 30/06/2016

## RÉALISÉ PAR

Service CRF
Centre de ressources documentaires, INSET de Montpellier

## COORDONNÉES PROFESSIONNELLES DES AUTEURS

Tél. 04 67 99 76 35 / 76 36

*E-mail :* *fabienne.odile@cnfpt.fr*
*antonia.vergnes@cnfpt.fr*

*Dossier documentaire réalisé en collaboration avec André LECHIGUERO, pôle ingénierie écologique, responsable des domaines environnement, Ddéchets et propreté urbaine - INSET de Montpellier.*
*E-mail : andre.lechiguero@cnfpt.fr*

## LIEN VERS LE SITE

www.cnfpt.fr

**INSET DE MONTPELLIER**
CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

76 PLACE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE
34965 MONTPELLIER CEDEX 2
TÉL : 04 67 99 76 76
FAX : 04 67 99 76 44
*INSET.MONTPELLIER@CNFPT.FR*

© 2016 INSET MONTPELLIER